



**Assemblée générale et conseil fédéral**  
**21 mars 2017**  
**CREA, Millau (Aveyron)**  
**Académie de Toulouse**

**Assemblée générale et conseil fédéral de la F.N.C.S. du 21 mars 2017 à Millau (Académie de Toulouse)**

**Ouverture de l'assemblée générale à 10h30 par Claude Desfray, président**

## **INTRODUCTION**

**De vifs remerciements sont adressés à l'équipe de l'académie de Toulouse, représentée par Mme Sandrine Petrali IA-IPR , l' association ARDEMUS, son trésorier M. Philippe Valentin** qui nous accueillent pour ce séminaire. Il marque la 21<sup>e</sup> année d'existence de la FNCS et s'articule autour de la thématique du "Choeur, laboratoire à explorer" qui semble naturellement s'emboîter dans la thématique du précédent séminaire de Rouen intitulée "Le son de la langue".

Le séminaire de Millau a permis de rassembler plus de 80 personnes (professeurs d'éducation musicale et chant choral, inspecteurs, partenaires de formation) issues de 18 académies différentes.

L'absence de M. Vincent Maestracci, IGEN en charge de l'éducation musicale, est excusée.

## **FOCUS SUR LE CONTEXTE ACTUEL**

**Evolution des textes réglementaires sur les chorales** : la circulaire « Chorales scolaires » du 13-12-2016, parue au BOEN n° 46 du 15 décembre 2016, et qui abroge celle du 21-9-2011, publiée au BOEN n° 34 du 22 septembre 2011 « Le chant choral à l'école, au collège et au lycée », réaffirme - comme il se doit - le rôle essentiel du chant choral. Les vertus positives pour le développement des enfants et des adolescents, qu'ils soient écoliers, collégiens ou même lycéens y sont parfaitement déclinées, notamment : sensibilité, maîtrise des émotions, prise de risque, esprit d'équipe, responsabilité, maîtrise technique, geste vocal et respiratoire, relation à l'espace et au temps, développement de la mémoire, auxquelles nous pouvons ajouter appropriation de valeurs, notamment sur le « vivre ensemble ».

Concernant plus particulièrement le collège, ce texte affirme clairement que **la chorale accueille tous les élèves qui le souhaitent**. Cette affirmation laisse donc entendre que tout élève de collège est en droit de bénéficier de cet enseignement assuré par le professeur d'éducation musicale de l'établissement où il est accueilli. Encore faut-il que l'heure de chorale soit bien incluse dans le service du professeur, ce qui n'est pas toujours le cas au regard de la multiplicité des situations rencontrées sur le terrain. Les rencontres ponctuelles entre IA-IPR et IA-DASEN, secrétaires généraux ou recteurs ont permis de réguler certaines situations.

Bien avant la parution de la circulaire de décembre dernier, la FNCS a adressé un courrier à Mme la Ministre le 25 avril 2016 afin de l'alerter sur la disparité des situations territoriales. Elle a été reçue par deux membres de son cabinet (M Eric Fardet et Mme Aurélie Lorrain-Itty) au mois de juin 2016 afin de réaffirmer le très fort engagement des professeurs qui effectuent ce travail de terrain aboutissant à des spectacles de qualité et d'envergure.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06 27 24 16 85 mël : [secetaire@fncs.fr](mailto:secetaire@fncs.fr)

Président : Claude Desfray tél: 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)

Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

Si nos interlocuteurs se sont montrés admiratifs des courts extraits vidéo montrés ainsi que de l'étendue du rayonnement des chorales sur les territoires, ils se sont montrés plus réservés quant à la possibilité de maintenir la rémunération de la chorale à hauteur de deux heures poste. Le glissement de cette deuxième heure vers une IMP à taux plein était finalement la seule proposition concrète qui ait été évoquée mais nous savons d'expérience que le cumul des deux sources de rémunération est loin de s'appliquer de manière généralisée sur les différents territoires.

**Durant cette audience, a également été évoquée la deuxième édition de l'opération Ecole en chœur en 2015-2016** qui n'a pas été en mesure de fédérer une participation à la hauteur des attentes du ministère lors de l'édition 2016. Comme l'avait indiqué la FNCS dans son courrier adressé à Mme la Ministre le 25 avril 2016, un concours ne peut correspondre au format de nos actions et encore moins à l'esprit et aux valeurs portées par le chant choral. Nous avons rappelé le fort esprit collectif qui irrigue l'ensemble des projets chorals et le constat que la mise en concurrence des établissements ou des élèves ne pouvait correspondre à l'éthique dans laquelle s'inscrivent les projets artistiques de chorales d'établissements ou de regroupements de chorales inter-établissements.

Le cabinet s'est montré très attentif à nos propositions pour faire évoluer l'opération école en chœur qu'il souhaite maintenir pour une 3<sup>e</sup> édition de mars à juin 2017. Le but affirmé est clair, il s'agit de valoriser sur le terrain les actions menées et faire en sorte que les événements régionaux aient une lisibilité nationale en mobilisant les delcom des rectorats notamment. Ainsi, en décembre puis février, la FNCS a été invitée à participer à deux réunions techniques visant à refondre l'opération en "Printemps d'école en chœur". Notre expérience du terrain parfaitement reconnue a été sollicitée et prise en compte. Il n'est plus question de concours, de classements, de lauréats puisque le texte paru le 9 février 2017 détaille le calendrier de l'opération ainsi que les outils mis à disposition des académies qui souhaiteront valoriser leurs projets. Il s'agit d'une carte interactive sur le modèle "open agenda" qui permettra à chaque école, collège, lycée de faire apparaître quelques éléments de leur projet choral sous forme de texte de présentation, de programme, de photos ou même de vidéos afin d'inciter un public élargi à venir assister à certaines manifestations qui seront signalées comme ouvertes à tout public. Ces orientations s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de notre Fédération, nous avons donc accepté d'apporter notre expérience, disons même notre expertise pour favoriser ces actions dans ce nouveau contexte. Nous attendons cependant la mise en ligne de cet outil interactif avant de communiquer davantage sur cette opération. Quoiqu'il en soit notre Fédération pense utile de rappeler trois points essentiels :

- il ne faudrait pas laisser vide la chaise du second degré représenté principalement par les collèges. En effet, le premier degré ne manquera pas d'être largement représenté puisque non impacté par la réduction des heures allouées aux chorales. Sans remettre en cause l'énorme travail tant qualitatif que quantitatif mis en oeuvre dans les écoles, l'opération ne donnerait qu'un aperçu incomplet du savoir faire et du professionnalisme qui irrigue depuis de longues années notre Festival National. Si le second degré en était absent, le risque serait de laisser dire par des personnes non averties qu'au collège, il ne se passe rien. Or nous savons comment la presse s'empare très vite de signaux négatifs pour dénaturer notre action, quand ce n'est pas pour caricaturer parfois notre discipline, l'éducation musicale.

- il est opportun de montrer que l'on a pris en compte le changement d'orientation du ministère avec l'insistance conjuguée de l'IGEN et de la FNCS ; le Ministère a su entendre un argumentaire commun expliquant en quoi un concours de chorales est inopportun au regard des valeurs portées par nous tous.
- l'implication de notre fédération, reconnue comme complémentaire de l'enseignement public, permettra de légitimer auprès du Ministère une future demande de subvention pour laquelle nous comptons monter un dossier pour l'année à venir. Notre implication dans l'opération permettra au moins de laisser une trace de notre activité au sein d'un Ministère aux équipes probablement renouvelées mais dont l'action, nous l'espérons fortement, se poursuivra dans la continuité du service public. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet, tout comme nous l'avons fait lors de la demande de renouvellement de l'agrément, car nous devons fournir des données chiffrées pour chaque association académique adhérente.

Car au delà des initiatives locales (chaînes youtube, sites d'établissements, sites personnels de professeurs), avoir à disposition pour quelques mois sur internet un outil National nous permettant de diffuser largement nos actions sous couvert institutionnel et associatif aura probablement un impact non négligeable qu'il nous appartiendra d'exploiter par la suite. Dans l'immédiat, la FNCS pense que c'est une carte qu'il lui faut jouer.

### **I-Rapport d'activité : intervention de Claude Desfray, président**

Chaque séminaire annuel étant organisé par une association académique distincte, il rassemble systématiquement des délégations et des personnes différentes ; il sera donc utile de rappeler certains points essentiels comme nous le faisons lors de chaque Assemblée Générale.

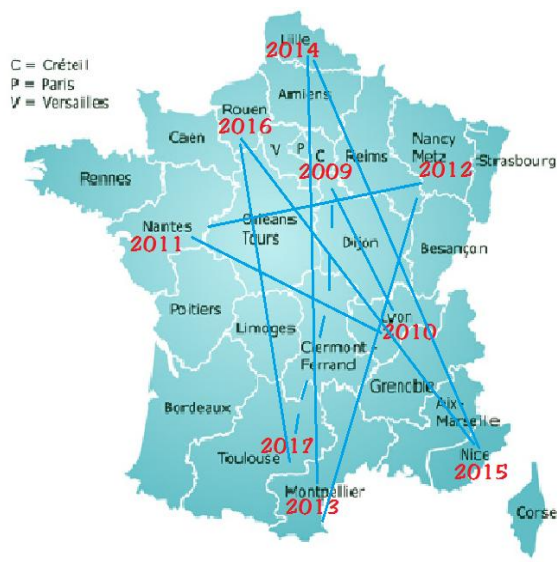
#### **Les objectifs généraux de la FNCS**

Fidèle à ses engagements énoncés dans ses statuts, la FNCS s'est mobilisée durant l'année 2016 pour dynamiser la création, valoriser le rayonnement du chant choral, poursuivre sa politique de communication et de formation. Durant ce rapport d'activité, nous allons en préciser les modalités.

#### **1-Organisation du séminaire annuel national**

Depuis 2009, les dates du séminaire suivant sont systématiquement positionnées sur l'une des deux dernières semaines de mars, en plaçant les trois jours en début ou en fin de semaine, ce qui peut permettre à certains de découvrir une région durant le week-end adjacent. Certains séminaires ont pu être annoncés quatre années à l'avance, nous rappelons à ce titre l'implantation des 4 derniers : Perpignan (2013), Lille (2014), Nice (2015), Rouen (2016) et si nous ajoutons Millau cette année et même Créteil l'an prochain en 2018, cela permet d'observer une alternance géographique régulière entre le nord et le sud de la Loire, mais aussi l'est et l'ouest. Nous souhaitons maintenir un format de 3 jours pleins soit précédent le samedi, soit suivant le dimanche comme c'est le cas cette année.

L'hypothèse d'un séminaire 2019 à Clermont-Ferrand avait été avancée mais reste à confirmer. L'académie de Rennes a également été sollicitée en ce sens.



- 2009 : acad. de Créteil
- 2010 : acad. de Lyon
- 2011 : acad. de Nantes
- 2012 : acad. de Montpellier (Perpignan)
- 2013 : acad. de Nancy-Metz
- 2014 : acad. de Lille
- 2015 : acad. de Nice
- 2016 : acad. de Rouen
- 2017 : acad. de Toulouse (Millau)
- 2018 : acad. de Créteil
- 2019: Rennes ou Clermont-Ferrand à confirmer

Le thème choisi en 2017 "le Choeur, un laboratoire à explorer" est un retour aux sources. Le chœur est à la fois sujet et objet ; il peut être observé de l'extérieur mais aussi de l'intérieur par chacune de ses composantes. L'observation individuelle, l'introspection que chacun peut mener s'inscrit immédiatement dans une démarche collective où l'on prend conscience que le moi participe à un tout. On est ainsi ramené au champ des valeurs fondamentales du chant choral : l'énergie individuelle au service d'une construction collective. Renouvelés chaque année, ces thèmes de séminaire sont l'occasion de mobiliser des partenaires pour bénéficier des ateliers de formation qui permettent ainsi d'interroger nos pratiques. La formation et la réflexion au sujet de nos pratiques figurent parmi les axes de travail essentiels de la FNCS. Le séminaire annuel est aussi l'occasion d'échanger entre nous et de permettre à la FNCS de hiérarchiser les priorités de ses actions.

L'organisation d'un séminaire est une affaire collective et doit se faire avec le soutien de l'association académique et des IA-IPR de l'académie d'accueil. Il faut anticiper cette organisation en provisionnant des moyens par le biais du plan académique de formation ou tout au moins d'animation afin de bénéficier des ordres de mission nécessaires pour y envoyer des délégations. Le choix d'une thématique voire d'une problématique demeure également un élément fédérateur qui contribue à construire une dynamique durant les 3 jours.

Cette année, 18 académies sont donc représentées : Aix-Marseille, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Orléans-Tours, Toulouse. Nous excuserons l'absence de la délégation de l'Académie de Bordeaux qui devait initialement venir et n'a pu concrétiser sa venue pour raison de force majeure. Elle nous a fait parvenir des pouvoirs afin d'être représentée lors du scrutin.

## **2-Le soutien à la création**

L'existence et le développement d'un répertoire spécifique et adapté aux voix des collégiens demeure un axe d'action essentiel pour la FNCS. Comme nous le rappelions déjà l'an passé, depuis 2006, la FNCS ne bénéficie plus d'aucune subvention du Ministère de l'Education. Actuellement, le Ministère soutient l'enseignement du chant choral par les heures effectives allouées dans les services des professeurs, enrichies ou non d'IMP à taux plein, d'heures de coordination attribuées ponctuellement par les DAAC mais aussi de moyens inscrits dans les plans d'animation ou de formation académiques.

La FNCS a dû trouver d'autres solutions pour soutenir ponctuellement des commandes d'œuvres chorales originales relevant bien d'une démarche de création. Ainsi, depuis 2015, deux partenariats nouveaux ont été mis en place avec d'une part la SACEM et d'autre part, l'Académie Musicale de Villecroze. Nous allons en rappeler les lignes essentielles.

### **A-Partenariat avec l'Académie Musicale de Villecroze**

Depuis plusieurs années, l'Académie de Villecroze, en partenariat avec le CANOPE est à l'origine de l'opération Musiqueprim qui irrigue le premier degré. Elle a souhaité s'investir également dans le répertoire spécifique des collèges.

### **Nous laissons la parole à Madame Anne POSTEL-VINAY, présidente de l'Académie Musicale de Villecroze (AMV). Le résumé de son intervention figure en annexe 2.**

En 2015, ce partenariat a été formalisé par une convention cadre dont le détail est accessible dans la partie privée de notre site. Deux œuvres originales ont été commandées par deux académies distinctes et financées par l'AMV :

- en 2016, l'académie de Rouen passe commande auprès de Thierry Machuel de l'œuvre ***L'Europe de mes rêves***, composée à partir de poèmes écrits par des élèves. L'oeuvre est actuellement en cours de livraison et sera créée les 25, 26 et 27 mai 2017 à Yvetot, Seine Maritime, dans le cadre du festival choral académique de Rouen. Entre temps, dans le cadre de ce partenariat avec la FNCS, l'Académie de Villecroze a proposé deux stages de formation au mois d'avril 2016 afin de permettre aux professeurs venus de toute la France de s'approprier la démarche nécessaire pour monter ce répertoire. Les deux sessions ont permis de rassembler une trentaine de professeurs issus de 7 académies différentes. L'étape prochaine sera la mise en ligne - par accès protégé sur le site de la FNCS - des partitions de *L'Europe de mes rêves* sur une période gratuite de 5 années pour tout professeur qui souhaiterait monter ce programme.
- Toujours en 2016, c'est l'académie d'Aix-Marseille qui passe commande auprès d'Emmanuel Touchard. Cette commande porte sur le thème du monde du cirque et aboutit à une livraison rapide de la partition et matériel musical de l'oeuvre ***Homo Circus !*** dès le mois de juin 16, afin de permettre à l'académie d'Aix-Marseille d'inscrire ce projet dans son plan académique de formation destiné aux professeurs qui monteront le projet pour une réalisation prévue en mai-juin 2018. Une cinquantaine de professeurs de l'académie engagés dans ce projet ont ainsi pu bénéficier d'une formation de trois jours en résidence avec le compositeur dès octobre 16 afin de s'approprier l'œuvre.

La même procédure de mise en ligne sur un espace protégé du site internet de la FNCS avec accès gratuit à la partition pendant 5 ans est prévue pour les professeurs qui souhaiteront monter ce projet.

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

L'académie de Villedcroze financera deux sessions de formation également animées par Emmanuel Touchard accompagné d'un pianiste avec intervention d'un metteur en scène à destination des professeurs des autres académies qui souhaiteraient s'approprier le projet pour le monter l'année suivante. Les dates prévues pour ces deux sessions sont positionnées durant les congés d'automne :

- du 23 au 27 octobre 2017 à Villedcroze (Var) pour les professeurs des zones A et B
- du 30 octobre au 3 novembre 2017 à Paris pour les professeurs de la zone C

Un appel à inscription pour ces deux phases de formation sera prochainement adressé par la FNCS aux académies.

- Une troisième commande émane de l'Académie de Rennes et a été adressée au compositeur Julien Joubert sur la thématique du centenaire de la première guerre mondiale. Elle sera de ce fait créée en 2018 mais son écriture est en cours. Le titre en est **Le p'tit Fernand et la grand' guerre**.

Nous rappelons que la procédure de mise en ligne du matériel musical de ces créations a pour objectif de faciliter la diffusion de ce répertoire en milieu scolaire. Le budget engagé par l'académie Musicale de Villedcroze pour une commande s'élève globalement à 15.000 euros qui comprennent la commande de l'oeuvre et le rachat temporaire des droits de diffusion de la partition. S'ajoute à ce budget le financement des stages nationaux de formation destinés à la découverte de ces œuvres également pris en charge par l'AMV au niveau des intervenants ainsi que des frais de déplacement (tarif SNCF) et d'hébergement pour les participants à Villedcroze. Pour la session de Paris, des solutions de co-hébergement ont été mises en place l'an passé.

#### **B-Partenariat spécifique avec la SACEM de soutien à la création**

Dès la naissance de la FNCS en 1996, le partenariat s'est très rapidement noué avec la SACEM. Ses modalités ont évolué au cours des années. L'accord initial portait sur la capacité de la FNCS à fédérer la facturation des déclarations de concerts effectués dans le cadre des festivals chorals académiques. Nous rappelons que le travail de comptabilité et de secrétariat effectué au sein des associations académiques est considérable ; celui de notre trésorier l'est également ; ce dernier décharge donc la SACEM d'une partie de ce travail. Ce partenariat historique s'est traduit par un abattement de 20% sur l'ensemble des redevances qui sont dues à l'issue de chaque festival choral national. Depuis 4 années était venu s'ajouter une convention de communication qui se traduisait par une subvention de 3500€/an en contrepartie de la présence des logos sur nos supports graphiques et notre site. Il nous a été annoncé en septembre que cette subvention nous serait cependant versée pour la dernière année à hauteur de 2000€ car la SACEM a été contrainte de baisser son budget communication à tous les niveaux et pour tous ses partenaires.

Par contre, depuis 2 ans maintenant, la SACEM attribue à la FNCS une subvention spécifique pour le soutien à la création. Cette subvention annuelle s'élevait à 8000€ en 2015 et 2016. Une augmentation de 2000€ portant celle-ci à 10000€ nous est annoncée pour fin 2017.

Pour mémoire, la subvention 2015, exécutée en 2016, a permis de soutenir 4 créations dont une datant de 2015 de manière rétroactive :

- **Meterraneo, çai e lai** de Philippe Franceschi (2000€) - académie de NICE, présentée lors du séminaire national FNCS 2015 à Nice

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl: 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

et trois autres pour 2016 dont l'une a déjà été réalisée :

- **Convivencia** de Françoise Atlan (2000€) - académie d'AIX-MARSEILLE, qui a été récompensée dans le cadre de l'opération « Ecole en chœur » 2016.

et deux autres qui seront réalisées dans les semaines qui viennent :

- **Bach to the future** de Julien Baudry - académie d'AIX-MARSEILLE (1500€)
- **De fièvre et de sang, une Traviata** de Sébastien Sauvage et Jean-Claude Truchot (2500€) - académie de NANCY-METZ, qui devrait nous être présentée demain en 3<sup>e</sup> jour de séminaire.

Une commission mixte SACEM /FNCS s'est réunie pour déterminer les critères de sélection des projets à subventionner. Une grille de lecture présentant de multiples entrées sur plusieurs champs de référence a permis d'opérer un choix pertinent et varié des projets présentés. Les différents champs interrogés relèvent à la fois de la dimension artistique, interdisciplinaire et inter degré, de la notoriété du compositeur sollicité, de la nature du public scolaire concerné, de la pertinence du budget présenté, et enfin de la part de création authentique.

Concernant la subvention 2016, l'appel à candidature a été lancé fin janvier sur les listes de diffusion.

3 projets ont fait l'objet d'une candidature en temps et heure : au regard de la qualité et de l'authenticité de ceux-ci, la commission a décidé d'attribuer à tous les trois une part de la subvention de 8000€ :

- **Amostrée, un roi sans voix** de Fabien Cali (académie de CRETEIL) : production en mai juin 2017 (3000€)
- **Le p'tit Fernand et la grande guerre** de Julien Joubert (académie de RENNES) : production en juin 2018 (3000€)
- **Peau d'âne** de Cédric Benoit (académie de NANCY-METZ) : production en mars 2018 (2000€)

Tous les documents justificatifs doivent nous parvenir à l'issue de la réalisation des projets : calendrier des opérations, fiches budgétaires, programmes, documents de communication, affiches et liens vers extraits vidéo s'il y a lieu. Nous sommes tenus de les fournir à la SACEM. Nous rappelons qu'en l'absence de ces documents témoignant de la réalisation effective des projets, nous serions tenus de rembourser à la SACEM les sommes perçues et donc contraints de nous retourner vers les associations.

**Nous laissons la parole à Monsieur Philippe NELVA-PASQUAL de la délégation régionale de la SACEM sur Rodez. Le résumé de son intervention figure en annexe 3.**

La FNCS a déclaré 411 dates de concert en 2016 réparties ainsi :

ACADEMIE	NOMBRE DE DATES
AIX-MARSEILLE	18
BORDEAUX	45
CAEN	12
CLERMONT-FERRAND	6
CORSE	en cours
CRETEIL	19
DIJON	27
GRENOBLE	4
LILLE	70
LIMOGES	Hors assoc
LYON	15
MONTPELLIER	10
NANCY-METZ	16
NANTES	9
NICE	21
ORLEANS-TOURS	32
POITIERS	34
REIMS	27
RENNES	17
ROUEN	3
TOULOUSE	26
	411

Ces chiffres ne prennent pas en compte les concerts organisés en dehors du cadre partenarial de nos associations et dont les déclarations ont été faites auprès des délégations régionales de la SACEM.

### 3-La communication

Dans le contexte actuel, avoir un logo, une identité graphique, est incontournable pour une fédération de notre importance. Ces éléments se retrouvent sur nos supports graphiques tout comme sur notre site internet.

#### 3.1 Site internet FNCS

Le site est actuellement mis à jour par Thibaut PLANTEVIN, IAN de l'académie d'Aix-Marseille qui en est le webmestre. Il assure cette mission de manière régulière depuis plusieurs années et nous l'en remercions. Chantal Ohanessian, IA-IPR, apporte son aide pour la partie graphique. Depuis 2016, Christian Semperé a également apporté son aide pour un projet de refonte du site afin de revoir le visuel global ainsi que les fonctionnalités (le template). Qu'ils en soient tous remerciés car le temps nécessaire ne se mesure ni en minutes, ni en heures mais plutôt en journées pleines quand ce n'est pas de semaines qu'il s'agit. Or notre base de données historiques sur notre site actuel est déjà très étendue. Elle constitue un patrimoine extrêmement précieux que nous devons absolument conserver car ce sont les traces et les témoignages de notre histoire, de l'histoire de la FNCS et plus largement de l'histoire du chant choral scolaire.

Voici une brève synthèse de la fréquentation du site :

- Mois les plus actifs : mars et juin
- Mois le moins actif : juillet
- Heures les plus actives : 11h et 14h
- Entre 20 et 70 visites par jour
- Environ 15 000 à 20 000 visites par an (donc environ 190 000 visites depuis la création du site en 2006)
- Rubriques les plus consultées : Festival National annuel, Associations, Bibliothèque sonore

Le problème est donc maintenant de trouver le temps de tout mettre en place et de transférer dans le nouveau site les contenus de l'ancien, ce qui représente un travail titanesque. Pour mener cela à bien, nous devons probablement envisager un transfert de charge et une répartition de certaines tâches au niveau national. Un tutoriel pour la mise à jour et le remplissage des pages pourra être nécessaire.

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
 tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
 Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
 Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)



Dans l'immédiat, nous rappelons que la visibilité de notre festival national repose avant tout sur les remontées d'informations des festivals académiques :

- des fiches de consignes et d'accompagnement ont été adressées aux académies pour la saisie des fiches de concerts 2017 et pour les modalités de traitement des extraits audio et vidéo ; afin de faciliter le travail des académies, ces fiches sont affichées et actualisées régulièrement dans la rubrique « informations pratiques » « documentation ».
- le droit d'insérer des documents sonores ou vidéo de 45 secondes sur le site de la FNCS a été obtenu après accord passé avec la SACEM.
- une priorité d'affichage doit être consacrée aux créations.
- merci de mettre à jour les fiches 2015 et 2016 et de commencer à rentrer les fiches 2017 ainsi que les textes de présentation des festivals académiques

### **Intervention de Christian Sempéré, conseiller à la communication numérique pour la FNCS :**

Une brève présentation de la nouvelle maquette du site en construction est proposée et Christian Sempéré donne un état des lieux des travaux en cours. Une carte de France interactive pourra témoigner de la programmation du festival annuel.

L'enjeu nouveau est la dimension collaborative du site afin que chaque professeur puisse lui-même intervenir pour la mise en ligne de l'affiche de son concert avec les élèves, des extraits musicaux, photographies etc.

En cas de doute, il suffit d'aller sur le site de la SDRM (Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique) : <https://sdrm.sacem.fr/>

### **3.2 Les publications sur les supports : couvertures de programmes, cartes, clés USB**

Ces publications ont un double objectif : assoir notre communication et notre lisibilité auprès de l'ensemble des partenaires culturels, institutionnels et des collectivités territoriales et d'autre part, permettre à la FNCS de réaliser une petite marge bénéficiaire. Tous les membres du bureau sont destinataires d'un lot d'une trentaine de couvertures de programmes qui peuvent contenir un éventuel dossier de demande de subvention, une note technique ou autre document utile. Elles peuvent aussi servir aux coordonnateurs académiques pour faire connaître le festival auprès des partenaires comme de la hiérarchie en académie.

#### **3.2.1 Les couvertures de programmes**

Certaines familles, au sortir d'un concert scolaire gratuit auquel elles ont assisté, n'hésitent pas à nous faire la remarque suivante : "Merci ! C'était d'une telle qualité que nous aurions bien payé une entrée pour assister à ce spectacle, on aurait dit des professionnels". Il est donc opportun de rappeler qu'une couverture pouvant inclure des détails du programme avec éventuellement les noms des élèves participant est un symbole très fort pour les familles comme pour les élèves. Pour le spectateur lambda, elle est en effet un signal qui peut laisser présumer une certaine qualité avant même que le rideau ne se soit levé.

Le modèle proposé chaque année, conçu par l'expertise graphique de Chantal Ohanessian, est une synthèse visuelle et esthétique du spectacle vivant que présentent nos chorales scolaires. Il est à noter que selon les années, il est plus ou moins facile d'obtenir des photos de qualité graphique suffisante pour être susceptible d'y figurer. Nous relançons dès maintenant un appel à contribution auquel chacun peut participer à tout moment de l'année en renvoyant à Chantal Ohanessian les différents clichés capturés au hasard des spectacles. C'est à notre demande que Chantal a accepté de poursuivre cette mission bénévolement pour cette année mais également l'an prochain et je tiens à l'en remercier vivement encore.

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

## Intervention de Chantal Ohanessian, présidente d'honneur et conseillère graphique de la FNCS

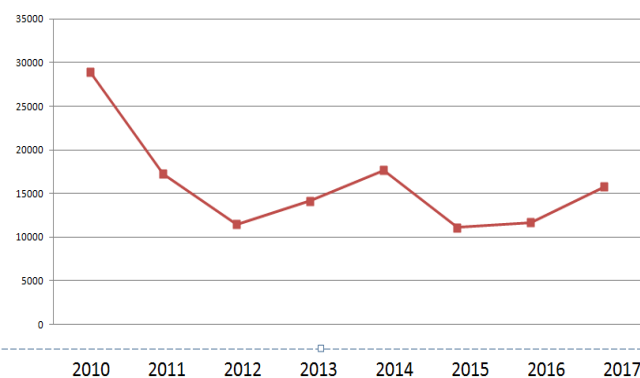
La conception graphique des couvertures FNCS doit maîtriser les enjeux liés à la communication de la FNCS, afin de contribuer activement à faire disparaître les représentations datées qui subsistent encore de ce que sont les pratiques vocales collectives à l'école, au collège et au lycée. Les choix esthétiques pour l'édition 2017 ont particulièrement été orientés dans ce sens.

Il est primordial de pouvoir disposer en amont de suffisamment de photos des concerts afin de pouvoir anticiper les constructions visuelles dynamiques à venir (site, couvertures de programmes, carte élèves), attachées à l'image de la vitalité du chant choral scolaire.

L'évolution des ventes au fil des années a connu des hauts et des bas, mais on peut constater qu'après une période de creux entre 2012 et 2015, une augmentation significative est observée cette année ; même si seulement 9 académies ont passé commandes, nous arrivons à 15790 unités commandées. Nous incitons à nouveau les associations académiques à investir ce champ de communication qui permet à la FNCS de maintenir une courte marge bénéficiaire utile pour son fonctionnement, d'autant que les associations académiques ne règlent la facture qu'après la rentrée suivant la saison de concerts.

ACADEMIE	COMMANDE PROGRAMMES 2016
AIX MARSEILLE UNION EMC	750
CAEN MUSIQUE EN BOITES	1500
CLERMONT-FERRAND APPCI	500
CRETEIL MUSICHOEUR	1000
LYON ARCIS	1500
NICE FARECI	650
POITIERS FACS	3250
ROUEN ARECIS	580
TOULOUSE ARDEMUS	600
	<b>10330</b>

Historique des commandes:



Le prix de vente avait déjà été débattu antérieurement pour passer à 0,70 cts mais il est resté maintenu à 0,60 cts TTC, livraison comprise sur 16 sites différents. Les recherches conduites ont permis de travailler pour l'édition 2017 avec un nouvel imprimeur dont les tarifs sont très concurrentiels avec ceux pratiqués précédemment.

### 3.2.2 Les cartes d'élèves FNCS 2017-2018

La carte d'élève contribue clairement à l'identification de l'enseignement de chant choral au sein de chaque établissement. Au moment où le PEAC se met en place et où le projet choral pourra être objet de soutenance à l'oral du DNB, il est important que les élèves puissent se référer à un support attestant leur participation à cet enseignement au même titre que l'UNSS. La carte d'élève FNCS est toujours proposée au prix de 10 centimes d'euros l'unité.

### 3.2.3 Les clés USB

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

D'une capacité de 8 gigas, elles ont été partiellement chargées de quelques documents de communication FNCS : fac simile des couvertures et des éditoriaux, ainsi qu'une brève présentation des deux créations de Thierry Machuel et d'Emmanuel Touchard, complétées par quelques liens vers des sites relatant d'autres créations récentes.

La fonctionnalité de ces clés est ensuite laissée au choix des associations académiques mais on peut imaginer un usage élève avec des playbacks des chants programmés, un usage professeurs et un usage communication pour transmettre par exemple des photos ou reportages et témoignages de spectacles réalisés.

Le prix en est fixé à 6€ ce qui est relativement peu élevé pour un outil customisé et esthétique, robuste et peu encombrant.

### Les perspectives

Nos contraintes professionnelles conjoncturelles et liées à la réforme du collège ne nous ont pas permis de dégager un temps suffisant pour ouvrir à nouveau le dossier de recherches de subvention. Sachant que pour 2017-18, la FNCS compte réactiver la demande de subvention auprès du Ministère, sans exclure non plus la recherche auprès de partenaires privés qui partageraient nos valeurs (MGEN, etc.).

La reconnaissance d'utilité publique a été étudiée mais n'entre pas dans le cadre car le nombre d'adhérents, s'il est restreint au nombre des associations affiliées, est insuffisant au regard de la structure globale. Ce dossier pourra être réétudié avec la collaboration des académies pour un recensement précis et la valorisation du nombre de professeurs et d'élèves engagés annuellement par les actions entreprises dans le cadre des priorités portées par la FNCS.

## **II-Rapport financier : intervention de Bruno Stisi, Trésorier général**

Le rapport et le bilan financier sont joints en documents annexes.

## **III-Votes de l'Assemblée Générale**

Approbation du rapport moral à l'unanimité par 35 voix dont deux procurations.

Approbation du bilan financier à l'unanimité par 35 voix dont deux procurations.

## IV-Conseil Fédéral

Conformément aux statuts, un seul délégué par association chorale académique exerce ce vote.

Les termes de l'article 1 des statuts de la FNCS portant sur la composition du bureau sont rappelés par Jean-Marie Caniard, Secrétaire : « Le bureau est l'organe d'exécution des décisions prises par le conseil fédéral. Il est choisi par le conseil en son sein et peut comprendre jusqu'à 9 membres, dont un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier général et un trésorier général adjoint. Ces membres sont élus pour un an et rééligibles ».

Le vote du conseil fédéral réunit 19 votants dont une procuration.

### Renouvellement du bureau:

Démission de Nathalie Valzy (Secrétaire adjointe).

Sandrine Petrali se présente pour entrer dans le bureau.

Demande acceptée à l'unanimité : 19 votants « pour »

**La séance est suspendue à 13h15.**

### **Reprise et fin de séance du Conseil fédéral le 22 mars à 10h00**

Sandrine Petrali se présente au poste de vice-présidente : élue à l'unanimité (8 voix).

Emmanuelle Mariini, sans mission particulière se présente au poste de secrétaire adjointe : élue à l'unanimité (8 voix).

### **La composition du nouveau bureau élu par vote du Conseil Fédéral est la suivante :**

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| • Claude Desfray            | <i>Président</i>  |
| • <b>Sandrine Petrali</b>   | <b><i>Vice-présidente</i></b>                                     |
| • Bruno Stisi               | <i>Trésorier général</i>  |
| • Philippe Mopin            | <i>Trésorier adjoint</i>  |
| • Jean-Marie Caniard        | <i>Secrétaire</i>   |
| • <b>Emmanuelle Mariini</b> | <b><i>Secrétaire adjointe</i></b>                                 |
| • Christian Sempéré         | <i>Membre du bureau - Conseiller à la communication numérique</i> |
| • Pierre-Gérard Verny       | <i>Membre du bureau</i>   |
| • Nelly Génatio             | <i>Membre du bureau</i>   |

Rejoint le conseil d'administration à titre consultatif pour une deuxième année consécutive : Anne-Claire Scébal

Pour rappel, Chantal Ohanessian, présidente de la FNCS de 2000 à 2016, est depuis 2016 présidente honoraire.

### En conclusion:

Le séminaire de Millau aura réussi à rassembler plus de 80 professeurs issus de 18 académies différentes, ce qui montre que l'intérêt de se retrouver et de rester fédérés autour de notre passion commune qu'est le chant choral scolaire ne faiblit pas. Les contextes budgétaires tendus n'ont pas empêché la majorité des académies adhérentes de se rassembler cette année pour ces moments de formation, d'échanges, de découvertes et de partages, mais aussi de convivialité.

**Clôture de la séance à 10h15**, applaudissements de l'assemblée.

Le Président: Claude DESFRAY

Le Secrétaire: Jean-Marie CANIARD



---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)

Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)

Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

## ANNEXE 1 – Intervention de Madame Anne-Claire Scébal, Présidente de l'APEMU

Rapide présentation de l'association qui fédère les professeurs d'éducation musicale et chant choral. Les supports de communication de l'APEMu sont la revue et site de l'APEMu, association dynamique qui compte 712 adhérents moyennant une cotisation de 25 euros. Pour l'adhésion, il suffit de rechercher le formulaire en ligne. Des données chiffrées sont disponibles sur le site de l'APEMu suite à une « enquête chorale » diligentée par l'APEMu. L'APEMu se préoccupe beaucoup en ce moment des questions liées à la chorale. Voir en ligne le compte-rendu de l'audience obtenue par l'APEMu auprès de Monsieur Matthieu Protin, conseiller en charge de l'éducation artistique et culturelle:

<https://apemu.fr/news/195/17/Audience-du-14-mars-CR>

Concernant le Printemps d'Ecole en Choeur:

<https://apemu.fr/news/193/17/Printemps-des-choeurs>

## ANNEXE 2 – Intervention de Madame Anne POSTEL VINAY, Présidente de l'Académie Musicale de Villecroze

L'Académie Musicale de Villecroze : il s'agit d'une association type Loi 1901 au service du mécénat musical depuis trois générations. L'objet principal est l'aide aux jeunes talents. Elle concerne en moyenne 150 jeunes musiciens qui bénéficient de 8 à 9 Master class par an dans un lieu dédié et adapté. Chaque Master class se termine par un concert sur le site de l'académie Musicale de Villecroze dans le Var.

L'Académie musicale de Villecroze (AMV) développe essentiellement la musique de chambre.

### Le chant choral à l'école est depuis 2009 une priorité de l'AMV.

Le soutien à la création se concrétise en 3 axes d'action :

- Commandes avec Canopé et mise en ligne sur la plateforme « Musique prim » (<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil/>)
- Stages de formation pour les enseignants pendant les vacances scolaires
- Accès gratuit au matériel musical qui est créé (partitions et outils d'apprentissage)

Présentation du site internet de l'AMV, en construction, qui sera opérationnel prochainement.

### Œuvres soutenues par l'académie musicale de Villecroze

20 commandes ont été passées depuis 2009

Les titres des œuvres sont ancrés dans l'histoire des hommes et des arts.

Il s'agit d'œuvres musicales qui abordent des sujets sérieux.

Ex : **Le Verfügbar aux enfers** (Germaine Tillon)

### Partenariat avec la FNCS

#### Commandes d'œuvres

Projet 1 : commande à Thierry Machuel : **L'Europe de mes rêves** (Académie de Rouen) ; création fin mai 2017 à Rouen

Projet 2 : commande à Emmanuel Touchard : **Homo Circus** (Académie d'Aix-Marseille)

Projet 3 : commande à Julien Joubert (Académie de Rennes)

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)

Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)

Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

## Stages de formation

Ils sont organisés dans les locaux de l'AMV à Villecroze et à Paris.

Ils se déroulent sur deux fois une semaine

Les Intervenants (chef de chœur, compositeur, accompagnateur ou metteur en scène) sont rémunérés par l'AMV

De nombreux stages ont déjà été organisés avec le 1<sup>er</sup> degré, près de la moitié des CPEM de France ont déjà bénéficié d'un stage avec l'AMV.

## Observations de la salle

Malgré le cycle 3, le second degré a des difficultés d'identification pour accéder à « MusiquePrim ».

Sandrine Petrali, IA-IPR, signale la possibilité d'accès à MusicPrim avec adresse académique et mot de passe créé pour l'occasion qui permet de télécharger certaines partitions.

## **ANNEXE 3 – Intervention de M. Philippe Nelva-Pasqual, de la délégation régionale de la SACEM sur Rodez**

Un diaporama est utilisé en support d'intervention.

### **Présentation de la SACEM (sacem.fr) :**

Société civile à but non lucratif créée en 1851 par les auteurs compositeurs pour gérer les droits des auteurs compositeurs. Le Conseil d'administration est composé d'auteurs compositeurs principalement. L'administration est divisée en 6 directions régionales avec plus de 70 délégations (voir carte de France sur le site de la SACEM).

### **Les 3 missions principales de la SACEM :**

- Collecter les droits
- Répartir les sommes collectées en droits
- S'engager et soutenir la création musicale dans une large diversité ; voir page dédiée « Aide à la création » sur le site de la SACEM (<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-missions>)

## Les auteurs compositeurs

157.000 auteurs compositeurs sont membres de la SACEM.

A ce jour, la SACEM compte plus de 160 000 sociétaires (+ 500 membres chaque année) de 164 nationalités ; des flux financiers qui passent de la SACEM vers les sociétés des pays étrangers.

Avec autorisation de la SACEM, on peut diffuser musique, humour, émission TV, film, etc.

100 millions d'œuvres ; 1 million d'œuvres déposées chaque année.

Pour 1 euro collecté, la SACEM reverse 84 centimes aux auteurs compositeurs.

## Qui paye les droits d'auteur ?

Toute personne qui diffuse de la musique.

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

La SACEM dénombre au moins 650.000 clients.

On diffuse gratuitement dans un cercle privé dans le cadre familial.

### Comment sont établis les tarifs ?

La SACEM tient compte de la nature de l'utilisation de la musique et du rôle...

Tarif général des droits à payer : 11%

Tarif pour la FNCS : 7,04 % pour les « recettes entrées » et moitié de 7,04 sur les « recettes annexes » (buvette, etc.)

Budget des dépenses tel que la SACEM l'entend.

La SACEM calcule ses droits au regard du montant de dépenses le plus élevé.

Calendrier de déclaration des séances

L'action culturelle de la SACEM

### **Le pôle Education artistique**

Pôle créé à l'attention du jeune public ; 45 programmes d'aide existent.

Recommandations aux professeurs : ne pas hésiter à postuler en ligne pour des projets

<https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-missions>

Ex : « La fabrique à chansons » (<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/la-fabrique-a-chansons>)

Fort retentissement aussi auprès des politiques.

### **Partenaires de la SACEM**

JMFrance, Orchestre à l'école, ... et la FNCS !

Mention particulière pour l'appel à projet FNCS / SACEM

### Questions de la salle

1) Quid des liens devenus peu fluides entre la Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD) et la SACEM qui hélas freinent le versement des droits à certains auteurs compositeurs ? (Il y a eu rupture entre la SACD et la SACEM et ça pose des problèmes.) Les 2 sociétés d'auteurs compositeurs ne collaborent plus...

(Situation de Thierry Lalo dont une œuvre (*Pinocchio*) a été montée par des chorales scolaires.)

2) La question de la déclaration à la SACEM

Concert gratuit à l'intérieur du collège lors des portes ouvertes : doit-on déclarer à la SACEM ?

Oui, il faut déclarer ; dans tous les cas, il y a redevance due, sauf si manifestation privée, gratuite et limitée au cercle familial. Quand le budget des dépenses ne dépasse pas 3000 euros, il y a l'application d'un forfait. Si beaucoup de musiques sont tombées dans le domaine public, le SACEM réduit son taux d'imposition. A minima, il y a 50 euros à payer dans les cas les moins onéreux. Au delà de 3000 euros, différents taux s'appliquent sur dossier instruit avec différentes informations à fournir.

---

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon

tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)

Président : Claude Desfray trl : 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)

Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)